



BARBARA BUI, PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION JUSQU'AU 4 JANVIER 2026 ET POINT SUR L'ACTIVITÉ

À propos de Barbara Bui

Maison de luxe, Barbara Bui s'impose par un style pur et incisif pour une femme à l'élégance contemporaine et raffinée.

Les lignes de vêtements et accessoires Barbara Bui ont un positionnement unique dans l'univers du luxe.

Les collections sont diffusées dans nos boutiques Barbara Bui en propre implantées à Paris, sur notre site internet, et via un réseau de points de vente multimarques sélectifs en France et à l'étranger.

Euronext Paris
Compartiment C
Code ISIN : FR0000062788
Mnemo : BUI
Eligible PEA/PME

BARBARA BUI
William Halimi
Président-Directeur Général
Tél. 01 44 59 94 00

ACTUS finance & communication
Corinne Puissant
Analystes / investisseurs
Tél. 01 53 67 36 77
cpsiissant@actus.fr

Pour rappel, à la demande de la Société, le 4 juillet 2024, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de BARBARA BUI SA. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préserver l'activité et les emplois, en construisant un plan de redressement par voie de continuation.

A la suite d'une seconde période d'observation de 6 mois, le Tribunal de Commerce de Paris a rendu, le 26 juin 2025, un jugement autorisant la prolongation de la période d'observation jusqu'au 4 janvier 2026. Cette décision reflète la confiance renouvelée des organes de la procédure et du Tribunal dans les perspectives de redressement du Groupe et dans sa capacité à poursuivre ses activités de manière pérenne.

Au cours du premier semestre 2025, la Société a poursuivi son exploitation tout en consolidant sa situation de trésorerie (1,9 M€ au 31/05/2025). Cette dynamique s'appuie sur une croissance solide du chiffre d'affaires.

Pour rappel, au premier trimestre 2025, le chiffre d'affaires de la Société était en progression de 8% par rapport à 2024 porté notamment par les bonnes performances des boutiques parisiennes (+14%) et par l'essor de l'activité e-commerce (+80%).

La nouvelle période de six mois qui s'ouvre constitue une étape décisive pour finaliser le plan de continuation et organiser le remboursement du passif.

Les résultats du premier semestre 2025 seront publiés à la fin du mois de septembre. La Société s'engage à maintenir une communication régulière et transparente sur l'avancement de la procédure.